



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 24 septembre à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Commune de Bray-sur-Seine, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Etaient Présents :

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur VERBRUGGE Christophe, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur FARSSAC Pascal, Monsieur FORTIN Dominique, Monsieur POULAIN Michel

Suppléant(s) en situation délibérante :

Excusés :

Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur DELORME Luc, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Madame CHANTRAIT Françoise, Madame ROUVEAU Laurence, Madame RICHARD Gisèle, Madame VO VAN Danielle, Madame BENOIT Florence

Absents :

Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Madame PASSERON Agnès

Pouvoirs :

Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Madame CHARLE Anne-Marie ; Monsieur DELORME Luc a donné pouvoir à Monsieur MARCADET Emmanuel ; Monsieur LAMARQUE Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur BIGOT Jean-Yves ; Madame CHANTRAIT Françoise a donné pouvoir à Monsieur FENOT Jean-Paul ; Madame ROUVEAU Laurence a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger ; Madame RICHARD Gisèle a donné pouvoir à Monsieur RICHARD Jean-Pierre ; Madame VO VAN Danielle a donné pouvoir à Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge ; Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude ; Monsieur BEAUDET Bernard a donné pouvoir à Monsieur BENOIT Francis ;

Nombre de délégués en exercice : 58

Présents : 41 Votants : 50 Pouvoirs : 9 Absents : 7 Excusés : 10

Date de convocation : 17 septembre 2018

Le quorum est atteint et le Secrétaire de séance désigné, le Conseil peut valablement délibérer.

A - APPROBATION DE PROCES VERBAL DE SEANCE

En l'absence de remarque, le procès-verbal de Séance de Conseil communautaire du 3 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

B - DECISIONS

B - 1) Attribution du marché de travaux de sectorisation du réseau d'eau potable:

Ce marché consiste, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable, à mettre en place des compteurs complémentaires afin de mesurer plus précisément les débits et fuites des différentes parties du réseau. Ce marché est attribué au groupement d'entreprises BIR & CIVB pour un montant de 729 956€ HT.

C - 2) Mise en concurrence du marché de location-maintenance de copieurs

Il a été décidé de mettre en concurrence le marché de location-maintenance de copieurs multifonctions.

C - DELIBERATIONS

C - 1) Institution d'une redevance pour l'utilisation du Port de Bray-sur-Seine

Il y a lieu d'approuver la reconduction des tarifs précédents à savoir :

Montant de la redevance à la tonne : 0.20 € HT ;

Forfait de 40 € HT pour les machines jusqu'à 25 tonnes ;

Forfait supplémentaire de 1.20 € HT la tonne, au-dessus de 25 tonnes ;

Immobilisation du port : 150 € HT la journée ;

Intervention d'une nacelle : 216 € HT la journée ;

Forfait Véhicules ST : 300 € HT la journée ;

Frais collatéraux (à savoir l'intervention de la Police Municipale pour la rédaction des arrêtés de circulation et la régulation de la circulation, mais également l'intervention des services techniques pour le déplacement du mobilier urbain, la mise en place de panneaux, l'affichage des arrêtés, le prêt de barrières, etc.), pour chaque opération : forfait de 230 € HT.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs sus-indiqués.

C - 2) Convention de partenariat avec les chambres consulaires

La présentation du diagnostic économique, en date du 3 avril 2018, a fait l'objet d'un certain nombre de préconisations. Leur mise en œuvre donne lieu à une proposition de conventionnement autour de 4 axes thématiques :

Axe 1 : Assistance technique aux actions de développement économique, observation et diagnostic,

Axe 2 : Animation du territoire et des réseaux d'entreprises, agriculteurs, artisans, commerçants et communication

Axe 3 : Accompagnement à la création reprise et à la transmission/reprise d'entreprise

Axe 4 : Appui au développement des entreprises, développement durable et démarches de progrès.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le programme d'action sur les 4 axes thématiques présentés et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat cadre.

C - 3) Avis sur le projet de Parc Eolien de La Croix-en-Brie

Le projet porte sur l'implantation de 4 éoliennes d'une hauteur de mât de 91m et 149.5m en bout de pôle. Cinq villages de la Communauté de communes Bassée Montois sont situés aux abords et offrent des visibilitées directes vers le site du projet. Le Conseil municipal de Sognolles-en-Montois a ainsi émis un avis défavorable et les quatre autres Communes s'apprêtent à l'imiter.

Etant donnée la position de ces cinq Communes, le Conseil communautaire décide, à la majorité, compte tenu de sept abstentions et de deux oppositions d'émettre un avis défavorable au projet de Parc éolien de La Croix-en-Brie.

C – 4) Convention d'objectifs et de financement CAF 2018-2021 du RAM

Les objectifs portent sur :

- L'information des familles et des professionnels de la garde d'enfant à domicile,
- la participation à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant,
- l'offre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

Le soutien apporté par la Caisse d'Allocations Familiales s'établit à 43% du prix de revient limité au plafond CNAF.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales et d'autoriser le Président à la signer.

C – 5) Attribution du marché d'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer ce marché à l'entreprise ARTELIA VILLE ET TRANSPORT pour un montant de 779 320 Euros HT.

C – 6) Mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique

Île-de-France Mobilités (IDFM) met en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France. Ce service n'entraînera aucun frais à la charge de Communauté de communes, les coûts du service étant partagés par le futur exploitant, les usagers et IDFM.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la mise en place sur le territoire communautaire de ce dispositif de location.

C – 7) Remboursement du coût de la visite médicale préalable à l'embauche

Certains agents ont été amenés, à tort puisque cela incombe à la collectivité, à régler personnellement les honoraires médicaux.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à leur rembourser le coût de la visite médicale préalable à l'embauche.

C – 8) Adhésion au groupement de commande SDESM pour l'achat d'énergie

Comme à l'occasion de la précédente mise en concurrence, il y a 3 ans, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commande du SDESM pour l'achat d'énergie, de fournitures, de services associés.

C – 9) Extinction de la régie de recettes du multi-accueil

La gestion ayant été déléguée à l'entreprise Les Petits Chaperons Rouges, habilitée à percevoir une redevance de garde d'enfants, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'éteindre la régie de recettes du multi-accueil.

C – 10) Remboursement d'un règlement d'acompte de réservation de la salle polyvalente

En proie à des Problèmes personnels, deux personnes ne peuvent plus maintenir leurs réservations pour la salle polyvalente.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de leur rembourser leur règlement d'acompte.

C – 11) Approbation du Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité de Service du SPANC

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif est de 33.9%, l'indice de mise en œuvre de l'ANC est de 90/140 et le taux de conformité des installations a atteint 38%. 3673 installations ont déjà été contrôlées.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver ce Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité de Service du SPANC.

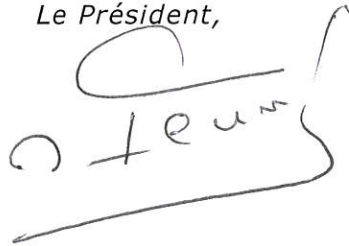
C - 12) Avenant au contrat de gestion en DSP du multi-accueil de la Petite Enfance

Une erreur matérielle s'est glissée dans le contrat de délégation définitif. En effet, lors de la négociation, l'équipe proposée, à l'origine de 10.4 équivalents temps plein, a été ramenée à 9.9, sans que le tableau relatif à l'équipe ne soit réajusté.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant modificatif.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 19h30.

Le Président,



Le secrétaire

